

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fourmureau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2022-107

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berser  
Levrault

ID : 069-246900740-20221018-CC\_2022\_107-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le dix-huit octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 12 octobre 2022

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 25

Votes 33

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Véronique MERLE, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Fabien BREUZIN, Raphaëlle GUERIAUD, Thierry BADEL, Cyprien POUZARGUE

**PROCURATIONS :**

Yves GOUGNE donne procuration à Renaud PFEFFER  
Christian FROMONT donne procuration à Christèle CROZIER  
Marc COSTE donne procuration à Pascal OUTREBON  
Françoise TRIBOLLET donne procuration à François PINGON  
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Véronique MERLE  
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bruno FERRET

Rapporteur : Madame Magali BACLE, Vice-Présidente déléguée à la Santé et à l'Innovation sociale

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 4 octobre 2022,

L'APPEL est une association qui est née en 1978 par la volonté d'un groupe de parents soucieux d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents hospitalisés en cancérologie pédiatrique dans les hôpitaux de Lyon et St-Etienne. Elle vise 3 objectifs principaux :

- l'amélioration du quotidien des enfants et des jeunes
- l'accompagnement des familles
- le soutien à la recherche clinique.

Dans le cadre de septembre en Or, mois de la mobilisation internationale contre les cancers de l'enfant, l'APPEL et la Copamo organisent conjointement des actions sur le territoire de la Communauté de communes (conférence, vente de rubans dorés, stands de mobilisation sur les forums des associations...). Pour 2023, l'objectif de ces actions communes est de lever des fonds pour financer un projet de rencontres pour les fratries endeuillées.

Ces rencontres fratries ont pour but d'offrir aux participants, âgés de 6 à 14 ans, un cadre contenant et sécurisant afin de faciliter l'expression des ressentis et des émotions, et faire émerger un soutien mutuel.

**ACTION SOCIALE  
D'INTERET  
COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

**Approbation d'une  
subvention à  
l'association APPEL**



Ces journées sont animées par des professionnels de l'équipe ESPPERA (Equipe de Soins Palliatifs Pédiatriques de Ressource et d'Accompagnement) qui s'appuient sur des médiations (activités manuelles, théâtre...) pour faire émerger l'expression des émotions. L'enfant ou l'adolescent a ainsi la possibilité de partager un vécu commun, de se rendre compte qu'il n'est pas seul à vivre ce deuil, et d'exprimer des ressentis et des questions en dehors de la sphère familiale.

La Communauté de communes du Pays Mornantais, qui souhaite favoriser les actions de prévention santé sur son territoire, a décidé de soutenir l'APPEL dans l'organisation de Septembre en Or, par :

- une aide humaine et technique pour l'organisation d'actions de sensibilisation et de communication sur le projet de fratries endeuillées
- l'attribution d'une subvention de 300 €. Les crédits afférents ont été inscrits au budget et sont disponibles pour abonder à cette subvention.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 300 € à l'APPEL pour 2023, pour soutenir l'organisation d'actions dans le cadre de Septembre en Or.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 25 OCTOBRE 2022  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



**Certifié exécutoire**  
Transmis en  
Préfecture le .....  
Notifié ou publié  
le .....  
Le Président